



CRAIG BROMELL

Craig Bromell s'est joint au Service policier de Toronto le 24 juin 1978 et a pris sa retraite le 4 janvier 2004. Tout en exerçant ses fonctions de policier au service de la ville, Craig assumait un rôle militant au sein de l'Association à titre de moniteur et de délégué de 1992 à 1997, représentant les membres de ses unités et leur venant en aide.

Craig avait compris d'avance les répercussions négatives sur les policiers à la grandeur de l'Ontario qu'entraîneraient les changements prévus dans le *Rapport sur le recours à la force*. En formulant une proposition lors d'une assemblée générale des membres, Craig contribua à déclencher la grève du zèle de 1992 qui se solda par des modifications au texte envisagé du *Rapport sur le recours à la force*.

Craig Bromell fut le premier délégué à être élu président sans avoir préalablement siégé au conseil d'administration de l'Association des policiers de Toronto.

Pendant son mandat de six ans à la présidence, l'Association devint incontournable aux yeux des décideurs, des politiciens et des médias, ce qui lui ouvrit bien des portes fermées auparavant. Craig a posé les bases permettant aux membres du Service policier de Toronto de se faire reconnaître comme ils le méritaient.

De concert avec son comité de négociation, Craig fut en mesure de défendre deux contrats en évitant fièrement l'arbitrage. L'un des avantages négociés qu'il a obtenus, le partage 3/6/9 sans précédent fut sans doute le plus fructueux. À l'époque où ces négociations eurent lieu, personne n'aurait pu imaginer l'ampleur des effets qu'auraient ces avantages sur les associations de policiers d'un bout à l'autre du Canada.

Craig fut l'un des premiers membres fondateurs de l'ANPP qui fusionna par la suite avec l'ACP pour devenir le porte-parole le plus puissant des policiers à la grandeur du pays.

Craig était fermement convaincu que tous les policiers méritaient la meilleure représentation par avocat possible et à cette fin, il a retenu les services de conseillers juridiques pour les policiers d'autres associations lorsque cela s'imposait.